

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 27 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard, Vice-Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 23
Délégués présents : 23 délégués (17 titulaires – 6 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 23 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 19 Mars 2018	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Bereaux.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Morellon, Mr Godeau, Mr Marinel, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mr Bouvry, Mr Lantoine.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Conversat.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2017

N°20180301

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu le compte de gestion visé par le trésorier,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Après avoir entendu la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 effectuées par l'ordonnateur,

.../...

Le Comité Syndical,

DECIDE :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se traduit par les résultats suivants :

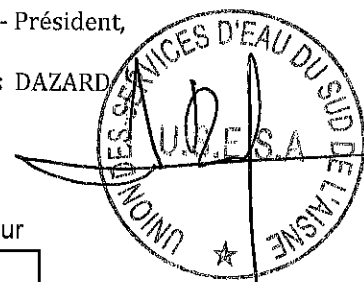
		Compte administratif 2017				
		Budget 2017	Réalisation 2017	Résultat 2017	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	10 779 467.29	2 546 506.29	2 859 426.24	5 519 450.29	8 378 876.53
	Recettes	10 779 467.29	5 405 932.53			
Investissement	Dépenses	20 107 273.20	9 412 209.82	- 46 607.52	- 869 996.82	- 916 604.34
	Recettes	20 107 273.20	9 365 602.30			
				2 812 818.72		7 462 272.19

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice- Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180327-20180301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018